

Le 16 mars, lors de la discussion des crédits de la marine pour 1909-10, certaines déclarations faites à la Chambre impériale des Communes par des hommes d'Etat éminents, au sujet du maintien de la suprématie navale britannique, créèrent une vive impression dans tout l'empire. Défense impériale.

Le 29 mars la question de la participation du Canada à la défense navale impériale fut soumise à la Chambre des Communes du Dominion, sur motion de l'honorable George E. Foster, et après un débat mémorable, la résolution suivante fut adoptée à l'unanimité sur proposition du Premier ministre : Résolution de la Chambre des Communes du Canada.

La Chambre se rend pleinement compte du devoir qui incombe à la nation canadienne, à mesure de l'accroissement de sa population et de ses richesses, d'assumer dans une plus large mesure les responsabilités de la défense nationale.

La Chambre est d'avis que, étant données les relations constitutionnelles existant entre la mère patrie et les colonies autonomes, le versement au trésor impérial d'une contribution déterminée et périodique pour des fins navales et militaires ne constituerait pas en ce qui concerne le Canada, une solution satisfaisante du problème de la défense.

La Chambre approuvera cordialement toute dépense nécessaire destinée à favoriser l'organisation d'un service naval canadien en coopération et relation intimes avec la marine impériale, dans le sens indiqué par l'amiralité lors de la dernière conférence impériale, et en complet accord avec l'idée que la suprématie navale est essentielle à la protection effective du commerce, au salut de l'empire et au maintien de la paix universelle.

La Chambre exprime sa ferme conviction que le peuple canadien sera toujours prêt et disposé, si jamais le besoin s'en fait sentir, à faire tous les sacrifices qui pourront être nécessaires pour offrir aux autorités impériales sa coopération à toute mesure prise pour le maintien de l'intégrité et de l'honneur de l'empire.

Sur ces entrefaites, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande cabla, le 22 mars, au gouvernement impérial, l'offre de faire construire immédiatement, à ses frais, un vaisseau de guerre du type plus récent, et, si les événements subséquents en démontraient la nécessité, un deuxième navire du même type. Le 15 avril, le gouvernement de la Fédération australienne fit, par cablogramme, une série de propositions touchant la défense navale, et, le 4 juin, un nouveau gouvernement de la Fédération télégraphia l'offre de contribuer à la force navale impériale par la construction d'un Dreadnought australien ou de toute autre manière qui pourrait être décidée après consultation. Attitude de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie.

Comme suite à la résolution passée par la Chambre des Communes du Canada et aux propositions faites par l'Australie et la Nouvelle-Zélande, une conférence supplémentaire fut convoquée, aux termes de la résolution de la conférence impériale de 1907¹, dans le but de discuter la question générale de la défense navale et militaire de l'empire. Cette conférence fut tenue à Londres du 28 juillet au 19 août. Elle fut présidée, à la première réunion, par le très hon. Henry Asquith, Premier ministre du Royaume Uni, et aux réunions subséquentes par le Comte de Crewe, K.G., secrétaire d'Etat pour les colonies. Les autres membres de la conférence présents étaient l'Hon. Sir F. W. Borden, C.C.M.G., Ministre de la milice et de la défense, l'hon. L. P. Brodeur, C.R. Conférence supplémentaire sur la défense impériale.

¹ Voir Annuaire du Canada, 1907, page xxiii.